



## QU'EST-CE QU'UN COORDONNATEUR DE RÉGION DU COLLÈGE DES PSYCHOLOGUES DE LA SFAP ?

**Le collège des psychologues de la SFAP** est composé des psychologues adhérents à l'association. Son responsable est le psychologue élu au conseil d'administration pour une durée de 3 ans : celui-ci peut être assisté d'un autre psychologue co-responsable, par vote du conseil d'administration de la SFAP. Le collège est organisé en coordinations régionales animées par des coordonnateurs de région. Ces coordinations sont diverses et dépendantes de fonctionnements singuliers.

Ce document a pour fonction de définir les missions de cette fonction de coordonnateur.

### LE COORDONNATEUR DE RÉGION :

- › Est psychologue
- › Est adhérent à la SFAP
- › Exerce en structure spécifique de soins palliatifs ou est confronté à la fin de vie (dans sa clinique ou dans ses missions de formation et de recherche)
- › Peut être coopté par le responsable/co-responsable du collège des psychologues ou se proposer lui-même pour occuper cette fonction
- › Peut être assisté d'un (ou de plusieurs) co-coordonnateur(s) dans sa région (ou territoire)
- › N'a pas de fonction hiérarchique
- › S'engage et s'organise pour que sa région soit représentée à au moins une réunion de coordonnateurs dans l'année
- › Participe aux réunions de coordinations (4 en distanciel et 1 en présentiel par an) ou s'engage à trouver un psychologue qui représentera sa région (ou territoire)
- › Transmet les spécificités de sa coordination pour informer les adhérents psychologues (notamment sur le site internet de la SFAP)

### MISSIONS ET OBJECTIFS :

- › Créer des liens entre pairs
- › Échanger et approfondir sur sa pratique
- › Missions diverses suivant les régions, les coordonnateurs, l'histoire des groupes
- › Interface entre le collège des psychologues national et les coordinations régionales
- › Informer, relayer les informations de la SFAP, proposer la participation aux groupes de travail de la SFAP
- › Identifier les personnes ressources sur un territoire
- › Produire et/ou participer à des travaux de référence validés par les pairs et approuvés par l'ensemble des acteurs de soins palliatifs

### QUI PARTICIPE AUX COORDINATIONS REGIONALES ?

- › Tout psychologue concerné par les questions palliatives
- › Adhésion non obligatoire à la SFAP (mais souhaitable) pour participer aux réunions des coordinations régionales